

**Vos élus paritaires SNEP-FSU vous proposent, courant novembre :**

Des réunions en présentiel :

- Le mardi 14 novembre de 17h30 à 19h à **Nancy**, au SNEP-FSU 17 rue Drouin (pour les collègues titulaires ET pour les stagiaires EPS)
- Le mardi 21 novembre de 17h30 à 19h à **Metz**, à la FSU 1, rue du Pré Chaudron (pour les collègues titulaires ET pour les stagiaires EPS)

**!! S'inscrire au préalable à : [corpo-nancy@snepfsu.net](mailto:corpo-nancy@snepfsu.net) pour des questions d'organisation (réservation d'une salle)**

Des visios :

- **Jeudi 16 novembre 2023**  
de 18 h à 20 h (pour tous) et de 18h à 19h30 (pour stagiaires EPS)
- **Mercredi 22 novembre 2023**  
de 14 h à 16 h
- **Lundi 27 novembre 2023**  
de 18 h à 20 h

**!! S'inscrire au préalable à : [corpo-nancy@snepfsu.net](mailto:corpo-nancy@snepfsu.net) pour obtenir le lien zoom par retour de mail.**

Des permanences téléphoniques : au **06.52.93.51.49**

- 1) Jeudi 9 Novembre de 14h à 16h
- 2) Lundi 13 Novembre de 10h30 à 12h
- 3) Mardi 14 novembre de 9h à 11h
- 4) Jeudi 16 Novembre de 18h à 19h30
- 5) Vendredi 17 Novembre de 10h à 12h
- 6) Vendredi 17 Novembre de 13h à 18h
- 7) Lundi 20 Novembre de 15h à 17h
- 8) Jeudi 23 Novembre de 17h30 à 19h
- 9) Lundi 27 Novembre de 18h à 19h30

**En un coup d'oeil : récapitulatif du calendrier INTER 2024 :**

- **8 novembre 2023 midi** (heure de Paris) **au 29 novembre midi** (heure de Paris) : saisissez vos vœux (31 au maximum) pour des académies ou pour les mouvements spécifiques (15 au maximum)
- **À partir du 30 novembre 2023** : Télécharger votre confirmation de demande dans l'application SIAM. La confirmation et les PJ doivent ensuite être renvoyées par voie hiérarchique (secrétariat de votre établissement) entre le 8 et le 15 décembre 2023.
- **Novembre 2023** : constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap, respectez les délais fixés par le recteur (voir sur I-Prof – SIAM).
- **Janvier 2024** : consultez votre barème et, en cas de désaccord, contactez au plus vite votre rectorat, et bien entendu le SNEP ([corpo-nancy@snepfsu.net](mailto:corpo-nancy@snepfsu.net) )
- **9 février 2024 minuit** (heure de Paris) : date limite pour envoyer une demande tardive de participation ou d'annulation (conditions de recevabilité à voir en ligne sur notre site web dès que le BO sera paru : [SNEP-FSU Nancy-Metz \(snepfsu-nancy-metz.net\)](https://snepfsu-nancy-metz.net)
- **6 mars 2024** : prenez connaissance du résultat de votre demande de mutation sur I-Prof. Contacter le SNEP national en cas de doute ou de désaccord, et faites vous accompagner pour un recours.